



## Master 2 STAPS Management du sport

ECUE N°	Enseignement / public spécifique	Ects	Enseignant	Forme	Public concerné	date	Heure/durée	salle
<b>UE 9</b>	<b>Institutions professionnelles du sport et logiques d'acteurs</b>	<b>12</b>						
ECUE 9.1	Dynamiques socio-spatiales du sport	3	R. KEERLE	DOS	RG + RD	au plus tard le <b>16 février 2017</b> (1 version par mail à l'enseignant contre un accusé de réception + 1 version papier au secrétariat contre émargement)	Avant 16h00	PYR 607
ECUE 9.2	Management et Marketing territorial	3	J. JOUNY-RIVIER	DOS	RG  RD	RG : au plus tard le <b>03 février 2017</b> (1 version papier au secrétariat contre émargement) *_*_*_*_*_ RD : Le dossier à rendre est différent pour les RD non intégrés aux équipes de travail : Intitulé spécifique sur Eprel, à rendre au plus tard le <b>16 février</b>	Avant 12h00  Avant 16h00	PYR 607
ECUE 9.3	Grands équipements et programmation	2	J. ALDHUY	DOS	RG + RD	au plus tard le <b>16 février 2017</b> (1 version par mail à l'enseignant contre un accusé de réception +1 version papier au secrétariat contre émargement)	Avant 16h00	PYR 607
ECUE 9.4	Mondialisation du sport et impacts métropolitains	3	O. PEGARD	DST	RG + RD	Mercredi 15 Février 2017	14h00 – 16h00	PYR 102
ECUE 3.5	Cycle de Conférences académiques ou professionnelles	1	O. PEGARD	DOS	RG + RD	Synthèse d'une des interventions A remettre au plus tard le <b>15 Mars 2017</b> (1 version par mail à l'enseignant contre un accusé de réception + 1 version papier au secrétariat contre émargement)	Avant 16h00	PYR 607
<b>UE 10</b>	<b>Pratiques professionnelles et Mémoire</b>	<b>18</b>						
ECUE 10.1	Stage et rapport	3	Equipe MDS	DOS	RG + RD	Avant le <b>19 juin 2017 uniquement pour les étudiants autorisés à déposer leur mémoire en 1<sup>ère</sup> session</b>	Avant 16h00	PYR 607
ECUE 10.2	Mémoire + Soutenance	15	En 1 <sup>ère</sup> session, dépôt possible <u>Uniquement sur Autorisation du Directeur de Mémoire</u>			Avant le <b>19 juin 2017</b> (3 versions papier + 1 version par mail) + Soutenance en semaine 26 sur convocation	Avant 15h	PYR 607

*\*RD : régime dérogatoire (salariés, sportifs de haut niveau)*

**N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'étudiant ou de votre pièce d'identité**

**L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de la durée de l'épreuve après l'ouverture des enveloppes contenant le sujet, quel que soit le motif du retard (par exemple : durée 2h, entrée interdite au-delà de 40 mns)**